



Fin de contrat cdd la poste salaire toujours versé

Par **gouroukhan**, le **26/02/2013** à **18:35**

Bonjour

j'ai terminé mon contrat cdd avec la poste le 31/12/2012
j'ai reçu mon dernier salaire avec primes fin de contrat. En janvier j'ai reçu un bulletin de salaire avec en première ligne : "ifc ind fin de contrat" je pense que c'est mon solde de tout compte. n'ayant pas reçu le document employeur pour pôle emploi je suis passé au centre de tri demander a mon ancien chef de le demander en urgence ce qu'il a fait par téléphone a ce jour toujours rien. je ne peux pas toucher mes assedics.... et là surprise je reçois un bulletin de salaire pour le mois de février alors que je ne travail plus depuis le 31/12/2012...que va t'il se passer? je suis sans ressources n'ayant pas ce document pour mes assedics, suis-je toujours considéré comme employé de la poste?....

Par **Ales**, le **15/03/2013** à **20:52**

Bonjour,

Si votre CDD se terminait le 31/12 alors vous n'êtes plus salarié depuis cette date.
Le salaire de février est une erreur vous devrez le rendre au titre de trop perçu.
Je ne suis pas un spécialiste en la matière mais je vous encourage d'harcéler la poste pour obtenir le document sous peine de saisir les prud'hommes et obtenir réparation de l'ensemble du préjudice que vous avez subit du fait du retard de la transmission de ce papier.

Par **Karthos**, le **26/09/2018** à **13:28**

Bonjour, j'ai commencer le travail de facteur depuis le 27 aout, mon contrat sest terminer le 22 septembre et toujours aucun virement ni nouvelles de la poste que dois je faire?